

A4 FORMATION
Société par actions simplifiée
au capital de 37 500 euros
Siège social : 9 rue Watt
85000 LA ROCHE SUR YON
842 407 124 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établissant à - 57 808,50 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-57 808,50 euros
Report à nouveau antérieur :	-58 691,42 euros
Au compte « report à nouveau » S'établissant ainsi à -116 499,92 euros	-57 808,50 euros

L'Associée Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31.12.2024	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	55 000	55 000	-
31.12.2022	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme
La Présidente

Signé par Nicolas BERGER
Le 30 juin 2026

Signed with doc_Yak
Universign tx_dKDVIm6MOWW0

Signé par Frédéric NEAU
Le 30 juin 2026

Signed with doc_Yak
Universign tx_dKDVIm6MOWW0

COPIE CERTIFIEE CONFORME
La Présidente

Signé par Frédéric NEAU
Le 30 juin 2026

Signed with doc_llme
Universign tx_dKDVIm6MOWW0

Signé par Nicolas BERGER
Le 30 juin 2026

Signed with doc_llme
Universign tx_dKDVIm6MOWW0

Actif - Passif N° 2050-20251

Compte de résultat N° 2052 – 2053

Annexes

A4 FORMATION

9 RUE WATT
85000 LA ROCHE-SUR-YON

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2025

Désignation de l'entreprise : SASU A4 FORMATION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 9 RUE WATT 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 84240712400010

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:

CP

(3) Part à plus d'1 an :

CR

Clause de réserve de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU A4 FORMATION

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500.....)	DA	37 500				
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
		Réserve légale (3)			DD	3 750		
		Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
		Réserves réglementées (3)*	(	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
		Autres réserves	(	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	
		Report à nouveau			DH	-58 691		
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-57 809		
		Subventions d'investissement			DJ			
		Provisions réglementées *			DK			
		TOTAL (I)			DL	-75 250		
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM					
		Avances conditionnées	DN					
		TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP	9 800				
		Provisions pour charges	DQ					
		TOTAL (III)	DR	9 800				
DETTES (4,		Emprunts obligatoires convertibles	DS					
		Autres emprunts obligataires	DT					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	227 782				
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
		Instruments financiers à terme			D1			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	19 655		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	145 846		
		Dettes fiscales et sociales			DY	228 966		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
		Autres dettes			EA	24 618		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	646 865				
Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	581 415				
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	487 163		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	33 716			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SASU A4 FORMATION

Néant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 907 493	FH		FI	1 907 493	
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 907 493	FK		FL	1 907 493	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres Produits (1) (11)						FQ	31	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 913 524	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
Variation de stocks (marchandises) *						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	3 990		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	1 000		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 378 124		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	23 509		
Salaires et traitements *						FY	389 767		
Cotisations sociales (10)						FZ	116 832		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	33 453	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	9 800
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1			
Autres charges (12)						GE	2 862		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 959 336		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-45 812		
Opérations en commun		Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	14	
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	14	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 327	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	12 327	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-12 313		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-58 125		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SASU A4 FORMATION</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	1 211	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)										HH	1 225	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-14	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	-330	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 914 749	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 972 558	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	-57 809	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP	5 620	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1H	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1J	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									1K	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									HX	550
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)				RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles									A4	
	(13)		dont cotisations facultatives Madelin	A8					A8			
	(13)		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A10					A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SOLDE ACOMPTE FOURNISSEUR - ANTERIORITE								1 225				
SOLDE COMPTES FOURNISSEURS - ANTERIORITE									1 211			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 581 415,11 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -57 808,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/04/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La location à Vertou (55K€) engendre une charge significative et contribue en partie à l'explication du résultat.

Changement de méthode comptable et ses implications

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.
- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.
- Bilan et compte de résultat 2025, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement, en ce compris la colonne comparative 2024. Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :
- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.

Ainsi :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 42229.82 € ;
- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ; leur montant est de 4258.25. €

Le compte #778 a utilisé pour solder les comptes fournisseurs antérieurs pour un montant de 1211.20€.

Le compte #678 a été utilisé pour solder les comptes d'acomptes antérieurs pour un montant de 1225€. D'autres part, un mandat had hoc a été demandé au cours de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 20 ans
Installations techniques		3 à 10 ans
Matériels outillages et industriels		3 à 7 ans
Matériels outillages		3 à 7 ans
Matériel de transport		3 à 7 ans
Matériel informatique		3 à 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	18 948,85		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	76 768,75		
TOTAL	76 768,75		
Immobilisations corporelles			
Terrains	21 413,14		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	39 676,44		
Installations générales, agencements et aménagements divers	49 789,04		3 018,00
Matériel de transport	52 576,87		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	35 393,14		
TOTAL	198 848,63		3 018,00
Immobilisations financières			
Autres participations	15,00		
Autres titres immobilisés	70,00		
Prêts et autres immobilisations financières	42 300,00		553,61
TOTAL	42 385,00		553,61
TOTAL GENERAL	336 951,23		3 571,61

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			18 948,85	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			76 768,75	
TOTAL			76 768,75	
Immobilisations corporelles				
Terrains			21 413,14	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			39 676,44	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			52 807,04	
Matériel de transport			52 576,87	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			35 393,14	
TOTAL			201 866,63	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
Autres titres immobilisés			70,00	
Prêts et autres immobilisations financières			42 853,61	
TOTAL			42 938,61	
TOTAL GENERAL			340 522,84	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			12 065,75	1 865,47		13 931,22
Autres immobs incorporelles			74 538,48	808,20		75 346,68
TOTAL			86 604,23	2 673,67		89 277,90
Immobilisations corporelles						
Terrains			3 534,15	3 018,28		6 552,43
Inst. tech., mat. et out. industriels			11 445,20	7 687,85		19 133,05
Inst. générales, agencés divers			23 689,23	6 692,42		30 381,65
Matériel de transport			20 794,60	8 996,16		29 790,76
Matériel de bureau, informatique			24 882,10	4 384,63		29 266,73
TOTAL			84 345,28	30 779,34		115 124,62
TOTAL GENERAL			170 949,51	33 453,01		204 402,52

CRÉDIT-BAIL

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	21 396	5 621	27 017
Immobilisations en cours			
TOTAL	21 396	5 621	27 017

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.	1 170			1 170				
Immobilisations en cours								
TOTAL	1 170			1 170				

LOCATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

LOCATIONS

	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	209 058	101 054	18 154	119 208
Immobilisations en cours				
TOTAL	209 058	101 054	18 154	119 208

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles	11 586	902		12 488
Immobilisations en cours				
TOTAL	11 586	902		12 488

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	36 830
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	36 830

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 052
Autres créances	18 416
Disponibilités	
TOTAL	23 468

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	227 781,60	87 734,20	130 852,43	9 194,97
Fournisseurs et comptes rattachés	145 845,50	145 845,50		
Personnel et comptes rattachés	61 033,20	61 033,20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 658,16	30 658,16		
Taxe sur la valeur ajoutée	80 346,30	80 346,30		
Autres impôts et taxes assimilées	56 927,97	56 927,97		
Groupes et associés (2)	20 674,06	20 674,06		
Autres dettes	3 943,44	3 943,44		
TOTAL	627 210,23	487 162,83	130 852,43	9 194,97

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 25 000,00

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 36 050,28

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

1 167

28 886

102 675

3 726

TOTAL DES CHARGES À PAYER

136 454

ENGAGEMENTS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	15 369,01					15 369,01
Assurances à échoir	5 864,19					5 864,19
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	1 170,00					1 170,00
Contrats de locations financement	12 488,00					12 488,00
TOTAL (1)	34 891,20					34 891,20
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	34 891,20					34 891,20

LES EFFECTIFS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	12,17	12,17
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	12,17	12,17
Ouvriers		

Société de Commissariat aux Comptes

Commissaires aux comptes associés :

- Jean-François DEVAUD
- Bruno FREULON
- Christelle SERRET
- Luc ROUSSEAU
- Benjamin GRIEU

A4 FORMATION

SAS au capital de 37.500 €

Siège social : 9, rue Watt

85000 LA ROCHE-SUR-YON

*_*_*_*

RCS LA ROCHE-SUR-YON : 842.407.124

*_*_*_*

Siège social

146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tél : 05 49 74 04 66
e-mail : sorec.audit@sorec.fr

Bureaux de Thouars

13, avenue du Bois la Dame
79100 SAINT-JEAN DE THOUARS
Tél : 05 49 96 19 06

Bureaux de Pouzauges

24, place du Mal de Lattre
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 84 30

Bureaux de Niort

552, avenue de Limoges
79000 NIORT
Tél : 05 49 73 06 85

www.sorec.fr

SARL SOREC AUDIT au capital de 50 000 euros - RCS Niort B 817 755 861
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



S O M M A I R E

- I - Rapport sur les comptes annuels

- II - Annexes au rapport sur les comptes annuels
 - . bilan
 - . compte de résultat
 - . annexe

*_*_*_*_*

I - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société A4 FORMATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A4 FORMATION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

MF



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes de trésorerie et leur évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au titre de l'exercice de la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2022-06, nous avons porté une attention particulière quant à la présentation de l'incidence des reclassements, ainsi qu'à la présence et au format des nouvelles informations figurant dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

MP



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SOREC AUDIT

SARL au capital de 50.000 €
Commissariat aux Comptes
146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX- Tél. 05 49 74 04 66
sorec.audit@sorec.fr

Fait à BRESSUIRE, le 15 juin 2026.

Pour SOREC AUDIT
Bruno FREULON
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique

**II - ANNEXES AU RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN ACTIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement	18 948,85	13 931,22	5 017,63	0,86	6 883,10	1,35
Immobilisations incorporelles				0,24		0,44
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	16 330,00	14 907,93	1 422,07		2 230,27	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	60 438,75	60 438,75				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				14,92		22,42
Terrains	21 413,14	6 552,43	14 860,71		17 878,99	
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	39 676,44	19 133,05	20 543,39		28 231,24	
Autres immobilisations corporelles	140 777,05	89 439,14	51 337,91		68 393,12	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				7,39		8,30
Participations	15,00		15,00		15,00	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	70,00		70,00		70,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	42 853,61		42 853,61		42 300,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	340 522,84	204 402,52	136 120,32	23,41	166 001,72	32,50
Stocks et en-cours						0,20
Mat. premières, autres approv.					1 000,00	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	2 193,34		2 193,34	0,38	2 523,96	0,49
Créances				69,73		54,39
Clients	356 958,05		356 958,05		204 256,92	
Clients douteux, litigieux	9 716,00		9 716,00		9 716,00	
Autres créances	38 753,12		38 753,12		63 815,19	
Charges constatées d'avance	36 830,47		36 830,47		42 229,82	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	843,81		843,81	0,15	21 199,22	4,15
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	445 294,79		445 294,79	76,59	344 741,11	67,50
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	785 817,63	204 402,52	581 415,11	100	510 742,83	100

(2) Dont à moins d'un an

442 257,64

BILAN PASSIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 37 500,00)	37 500,00	6,45	37 500,00	7,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,64		22,03
Réserve légale	3 750,00		3 750,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			108 745,51	
Report à nouveau	-58 691,42	-10,09		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-57 808,50	-9,94	-167 436,93	-32,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	-75 249,92	-12,94	-17 441,42	-3,41
Provisions pour risques	9 800,00	1,69		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	9 800,00	1,69		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227 781,60	39,18	219 517,83	42,98
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 654,80	3,38	4 890,00	0,96
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	116 959,21	20,12	129 381,23	25,33
Fournisseurs, factures non parvenues	28 886,29	4,97	8 781,63	1,72
Dettes fiscales et sociales	228 965,63	39,38	165 371,12	32,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	24 617,50	4,23	242,44	0,05
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	646 865,03	111,26	528 184,25	103,41
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	581 415,11	100	510 742,83	100

(1) Dont à moins d'un an

487 162,83

COMPTE DE RÉSULTAT

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 907 492,83	1 611 373,95	296 118,88	18,38
Montant net du chiffre d'affaires	1 907 492,83	1 611 373,95	296 118,88	18,38
Production stockée				
Production immobilisée		7 455,84	-7 455,84	-100,00
Subventions	6 000,00	1 500,00	4 500,00	300,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 258,25	-4 258,25	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	30,85	6 893,16	-6 862,31	-99,55
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 913 523,68	1 631 481,20	282 042,48	17,29
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	3 989,55	5 230,00	-1 240,45	-23,72
Variation de stocks	1 000,00	200,97	799,03	397,59
Autres achats et charges externes (1)	1 378 123,52	1 200 352,62	177 770,90	14,81
Impôts, taxes et versements assimilés	23 508,52	21 898,65	1 609,87	7,35
Salaires	389 767,47	418 422,76	-28 655,29	-6,85
Cotisations sociales	116 831,81	118 802,69	-1 970,88	-1,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	33 453,01	31 020,75	2 432,26	7,84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	9 800,00		9 800,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	2 861,75	9,58	2 852,17	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 959 335,63	1 795 938,02	163 397,61	9,10
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
	5 620,32	5 620,32		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 811,95	-164 456,82	118 644,87	72,14
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	14,21	1 685,30	-1 671,09	-99,16
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	14,21	1 685,30	-1 671,09	-99,16

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	12 326,96	6 153,41	6 173,55	100,33
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	12 326,96	6 153,41	6 173,55	100,33
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-12 312,75	-4 468,11	-7 844,64	-175,57
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-58 124,70	-168 924,93	110 800,23	65,59
Produits exceptionnels (VII)	1 211,20		1 211,20	
Charges exceptionnelles (VIII)	1 225,00		1 225,00	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-13,80		-13,80	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-330,00	-1 488,00	1 158,00	77,82
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 914 749,09	1 633 166,50	281 582,59	17,24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 972 557,59	1 800 603,43	171 954,16	9,55
BÉNÉFICE OU PERTE	-57 808,50	-167 436,93	109 628,43	65,47

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Annexe

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 581 415,11 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -57 808,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/04/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La location à Vertou (55K€) engendre une charge significative et contribue en partie à l'explication du résultat.

Changement de méthode comptable et ses implications

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.
- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.
- Bilan et compte de résultat 2025, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement, en ce compris la colonne comparative 2024. Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :
- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.

Ainsi :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 42229.82 € ;
- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ; leur montant est de 4258.25. €

Le compte #778 a utilisé pour solder les comptes fournisseurs antérieurs pour un montant de 1211.20€.

Le compte #678 a été utilisé pour solder les comptes d'acomptes antérieurs pour un montant de 1225€. D'autres part, un mandat had hoc a été demandé au cours de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 20 ans
Installations techniques		3 à 10 ans
Matériels outillages et industriels		3 à 7 ans
Matériels outillages		3 à 7 ans
Matériel de transport		3 à 7 ans
Matériel informatique		3 à 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	18 948,85		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	76 768,75		
TOTAL	76 768,75		
Immobilisations corporelles			
Terrains	21 413,14		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	39 676,44		
Installations générales, agencements et aménagements divers	49 789,04		3 018,00
Matériel de transport	52 576,87		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	35 393,14		
TOTAL	198 848,63		3 018,00
Immobilisations financières			
Autres participations	15,00		
Autres titres immobilisés	70,00		
Prêts et autres immobilisations financières	42 300,00		553,61
TOTAL	42 385,00		553,61
TOTAL GENERAL	336 951,23		3 571,61

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			18 948,85	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			76 768,75	
TOTAL			76 768,75	
Immobilisations corporelles				
Terrains			21 413,14	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			39 676,44	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			52 807,04	
Matériel de transport			52 576,87	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			35 393,14	
TOTAL			201 866,63	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
Autres titres immobilisés			70,00	
Prêts et autres immobilisations financières			42 853,61	
TOTAL			42 938,61	
TOTAL GENERAL			340 522,84	

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			12 065,75	1 865,47		13 931,22
Autres immobs incorporelles			74 538,48	808,20		75 346,68
TOTAL			86 604,23	2 673,67		89 277,90
Immobilisations corporelles						
Terrains			3 534,10	3 018,28		6 552,43
Inst. tech., mat. et out. industriels			11 445,20	7 687,85		19 133,05
Inst. générales, agencés divers			23 689,23	6 692,42		30 381,65
Matériel de transport			20 794,60	8 996,16		29 790,76
Matériel de bureau, informatique			24 882,10	4 384,63		29 266,73
TOTAL			84 345,28	30 779,34		115 124,62
TOTAL GENERAL			170 949,51	33 453,01		204 402,52

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

CRÉDIT-BAIL

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CRÉDIT-BAIL				
	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles Terrains Constructions Inst. matériels et outillages Autres immobs corporelles Immobilisations en cours		Visé par SOREC AUDIT Commissaire aux Comptes		
TOTAL				

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles Terrains Constructions Inst. matériels et outillages Autres immobs. corporelles Immobilisations en cours	21 396	5 621	27 017
TOTAL	21 396	5 621	27 017

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor. Terrains Constructions Inst. matériels, outillages Autres immobs. corpor. Immobilisations en cours	1 170			1 170				
TOTAL	1 170			1 170				

LOCATIONS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

LOCATIONS				
	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	209 058	101 054	18 154	119 208
Immobilisations en cours				
TOTAL	209 058	101 054	18 154	119 208

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles	11 586	902		12 488
Immobilisations en cours				
TOTAL	11 586	902		12 488

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	36 830
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	36 830

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 052
Autres créances	18 416
Disponibilités	
TOTAL	23 468

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	227 781,60	87 734,20	130 852,43	9 194,97
Fournisseurs et comptes rattachés	145 845,50	145 845,50		
Personnel et comptes rattachés	61 033,20	61 033,20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 658,16	30 658,16		
Taxe sur la valeur ajoutée	80 346,30	80 346,30		
Autres impôts et taxes assimilées	56 927,97	56 927,97		
Groupes et associés (2)	20 674,06	20 674,06		
Autres dettes	3 943,44	3 943,44		
TOTAL	627 210,23	487 162,83	130 852,43	9 194,97

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 25 000,00

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 36 050,28

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES À PAYER	
CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 167
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 886
Dettes fiscales et sociales	102 675
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 726
TOTAL DES CHARGES À PAYER	136 454

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	15 369,01					15 369,01
Assurances à échoir	5 864,19					5 864,19
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	1 170,00					1 170,00
Contrats de locations financement	12 488,00					12 488,00
TOTAL (1)	34 891,20					34 891,20
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	34 891,20					34 891,20

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

SASU A4 FORMATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	12,17	12,17
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	12,17	12,17
Ouvriers		

Visé par SOREC AUDIT
Commissaire aux Comptes